Informations de base

2018/2275(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 **Subject** 8.70.59 Budget 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	RÜBIG Paul (PPE) VIOTTI Daniele (S&D)	30/11/2018 30/11/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive HOHLMEIER Monika (PPE) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) ALI Nedzhmi (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) OMARJEE Younous (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) ZANNI Marco (ENF) ŻÓŁTEK Stanisław (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3663	2018-12-11

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2018	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2018)0900	Résumé
10/12/2018	Vote en commission		
10/12/2018	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0454/2018	Résumé
11/12/2018	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	15209/2018	Résumé
11/12/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/12/2018	Débat en plénière		
11/12/2018	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/12/2018	Décision du Parlement	T8-0503/2018	Résumé
12/12/2018	Résultat du vote au parlement		
07/03/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2275(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/15108

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE631.894	06/12/2018	
Amendements déposés en commission		PE631.963	07/12/2018	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0454/2018	10/12/2018	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0503/2018	12/12/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	15205/2018	06/12/2018	
Position du Conseil sur le projet de budget	15209/2018	11/12/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2018)0900	30/11/2018	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2019/0333
JO L 067 07.03.2019, p. 0001 Résumé

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

2018/2275(BUD) - 07/03/2019 - Acte final

OBJECTIF : budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2019/333 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

CONTENU: suite à l'accord intervenu entre le Conseil et le Parlement européen, le budget de l'UE pour 2019 a été adopté.

Le budget de l'UE pour 2019 s'établit à **165,8 milliards EUR** en crédits d'engagements (ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport au budget 2018 tel que modifié au cours des derniers mois) et à **148,2 milliards EUR** en crédits de paiements (ce qui correspond à une hausse de 2,4 % par rapport au budget 2018).

Une marge de 1,3 milliard d'EUR reste disponible sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de permettre à l'UE de réagir à des événements et besoins imprévus.

Priorité à la croissance, à l'emploi et aux jeunes

Près de la moitié des fonds - soit 80,5 milliards d'EUR en engagements - sont destinés à stimuler l'économie et la compétitivité de l'Europe ainsi que l'emploi:

- un montant de 12,3 milliards d'EUR est alloué à Horizon 2020 pour soutenir la recherche et l'innovation (+10% par rapport à 2018) - dont 194 millions d'EUR en faveur d'une nouvelle entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance ;

- le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est renforcé, une enveloppe de 3,8 milliards d'EUR étant allouée au financement de projets d'infrastructure dans toute l'Europe (37,0 % de plus qu'en 2018) ;

- un montant de 367 millions d'EUR (+3,7 %) est accordé à COSME pour apporter un soutien aux petites et moyennes entreprises ;

- un montant supplémentaire de 57,2 milliards d'EUR au titre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) contribuera à réduire les écarts économiques, tant au niveau national qu'entre États membres.

En ce qui concerne les jeunes, il faut noter :

- un nouvel élan insufflé à Erasmus+, un montant de 2,8 milliards d'EUR étant prévu pour l'échanges de jeunes, ce qui représente une augmentation de 19,5 % par rapport à 2018 ;

- un montant supplémentaire de 350 millions d'EUR au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), pour aider les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi dans des régions ayant un taux de chômage élevé ;

- un élargissement des possibilités de faire du bénévolat ou de travailler dans le cadre de projets par l'intermédiaire du corps européen de solidarité, pour lequel l'aide a plus que triplé par rapport à 2018 (143 millions d'EUR).

Les agriculteurs européens bénéficieront quant à eux de 59 milliards d'EUR.

Gestion des migrations et de la sécurité

La sécurité sera renforcée à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'UE via :

- l'octroi de ressources supplémentaires pour le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et d'autres agences qui travaillent sur les questions relatives aux frontières et aux visas. Le Fonds pour la sécurité intérieure recevra 534 millions d'EUR ;

- le renforcement du Fonds « Asile, migration et intégration », un montant de 1,1 milliard d'EUR (+55,9% par rapport à 2018) étant alloué à la gestion des migrations ;

- une contribution du budget 2019 de l'UE à hauteur de 1,45 milliard d'EUR à la facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie afin d'apporter aux réfugiés syriens une aide dans des domaines essentiels, tels que les soins de santé et la scolarisation.

Il importe également de noter que le budget 2019 de l'UE :

- renforce l'action en faveur de l'environnement et du climat, en mettant à disposition un montant de 558 millions d'EUR dans le cadre du programme LIFE, soit 6,7 % de plus qu'en 2018 ;

- prévoit un montant supplémentaire de 1,2 million d'EUR pour le Service européen pour l'action extérieure pour permettre l'embauche de personnel supplémentaire chargé des communications stratégiques et de la lutte contre la désinformation.

Les fonds de préadhésion pour la Turquie ont été amputés par rapport à la programmation financière compte tenu de la situation en matière de démocratie, d'État de droit, de droits de l'homme et de liberté de la presse dans ce pays. La réduction opérée dans le budget 2019 s'élève à 146,7 millions d'EUR.

Crédits d'engagement par rubriques du CFP 2014-2020 (en milliards d'EUR)

1. Croissance intelligente et inclusive : 80,527 (+3,9%)

- Compétitivité pour la croissance et l'emploi : 23,335 (+6,1%)

- Cohésion économique, sociale et territoriale : 57,192 (+3,0%)

2. Croissance durable: ressources naturelles : 59,642 (+0,7%)

- Dépenses relatives au marché et aides directes : 43,192 (-0,1%)

3. Sécurité et citoyenneté : 3,787 (+8,4%)

4. L'Europe dans le monde : 11,319 (+12,4%)

5. Administration : 9,943 (+2,9%)

Autres instruments spéciaux : 0,577 (-17,5%).

Le budget est fondé sur le principe que le Royaume-Uni, après son retrait prévu le 30 mars 2019, continuera à contribuer et à participer à l'exécution des budgets de l'UE jusqu'à la fin de 2020, comme s'il était encore un État membre.

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

2018/2275(BUD) - 12/12/2018 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 451 voix pour, 142 contre et 78 abstentions, une résolution relative à la du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 ainsi que les déclarations communes annexées à la résolution.

Crédits d'engagement

Les députés se sont félicités du niveau global des crédits d'engagement qui a été convenu, lequel représente une augmentation de 1.728 millions d' EUR par rapport à la lecture faite à l'origine par le Conseil. Les augmentations obtenues dans le cadre des négociations, d'un montant de 943 millions d'EUR, correspondent aux principales priorités politiques du Parlement, à savoir le soutien aux chercheurs, aux jeunes et aux PME, la lutte contre les causes profondes de la migration, le changement climatique, le renforcement de la sécurité des citoyens de l'Union et la défense.

Crédits de paiement

Le Parlement a salué la progression de 2,4 % par rapport à 2018 du total des crédits de paiement convenus pour 2019. Étant donné que le montant des paiements ne représente que 0,9 % du RNB de l'Union, les députés ont souligné l'importance de la déclaration conjointe sur les crédits de paiement, dans laquelle le Parlement et le Conseil s'engagent à prendre les décisions nécessaires pour couvrir les déficits éventuels.

Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRT)

Le Parlement a regretté l'intransigeance du Conseil sur la question du financement de la deuxième tranche de la FRT à laquelle l'Union contribuera à hauteur de 2 milliards d'EUR tandis que les États membres apporteront 1 milliard d'EUR. Il a réaffirmé qu'il convenait de ne pas financer de nouvelles initiatives au détriment de projets existants de l'Union et d'éviter de créer, dans le CFP pour l'après-2021, des satellites budgétaires tels que la FRT.

Renforcement de la sous-rubrique 1a

Les députés ont insisté, dans le droit fil de la déclaration commune du Parlement, du Conseil et de la Commission, pour que le renforcement convenu des programmes Horizon 2020 et Erasmus + d'un montant de 100 millions d'EUR au moyen d'un budget rectificatif en 2019 ne soit pas financé par un redéploiement de fonds d'autres programmes, mais par de nouveaux crédits.

Création de postes

Le Parlement s'est félicité de la création de cinq postes et de l'augmentation correspondante des crédits par la Commission dans le projet de budget 2019 pour éviter tout goulet d'étranglement susceptible de porter préjudice à la productivité des tribunaux, compte tenu des nouvelles activités exercées par la Cour et de l'augmentation constante de la charge de travail, du fait du Brexit notamment. Il a toutefois souligné que la Cour de justice avait en réalité besoin de 16 nouveaux postes permanents pour les services d'appui.

BUDGET 2019 - CONCLUSIONS COMMUNES

Le «projet d'accord» conclu au terme de négociations difficiles par le Parlement et le Conseil, lors du trilogue du 4 décembre 2018, se compose des éléments suivants:

- le montant global des crédits d'engagement (C/E) dans le budget 2019 s'élève à 165.795,6 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2019 de 1.291,1 millions d'EUR en C/E;

- le montant global des crédits de paiement (C/P) dans le budget 2019 s'élève à 148.198,9 millions d'EUR;

- l'instrument de flexibilité pour 2019 est mobilisé en C/E pour un montant de 1.164,3 millions d'EUR pour la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté);

- la marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 1.476,0 millions d'EUR pour la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et la rubrique 4 (L'Europe dans le monde);

- la marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 253,9 millions d'EUR sur les marges non allouées au titre de la rubrique 5 (Administration);

- la Commission estime à 961,9 millions d'EUR les C/P pour 2019 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019.

RUBRIQUES DE DÉPENSES DU CFP - CRÉDITS D'ENGAGEMENT

Sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi)

Le niveau convenu des C/E est fixé à 23.335,4 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 1a, en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 74,7 millions d'EUR et en mobilisant l'instrument de flexibilité pour un montant de 178,7 millions d'EUR.

Sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale)

Le niveau convenu des C/E est fixé à 57.192,0 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la sous-rubrique 1b et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 350,0 millions d'EUR.

Rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles)

Les C/E sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le second PB. En conséquence, le niveau convenu des C/E est fixé à 59.642,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 701,9 millions d'EUR.

Rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté)

Le niveau convenu des C/E est fixé à 3.786,6 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3 et en mobilisant l' instrument de flexibilité pour un montant de 985,6 millions d'EUR.

Rubrique 4 (L'Europe dans le monde)

Le niveau convenu des C/E est fixé à 11.319,3 millions d'EUR, sans laisser de marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 4 et en utilisant la marge globale pour les engagements à hauteur de 1 051,3 millions d'EUR.

Rubrique 5 (Administration)

Le niveau convenu des C/E est fixé à 9.943,0 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 589,1 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 253,9 millions d'EUR issus de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

DÉCLARATIONS COMMUNES

Le projet d'accord avec le Conseil comporte également quatre déclarations communes ainsi qu'une déclaration unilatérale. Ces déclarations portent sur :

Les crédits de paiement

La déclaration rappelle la nécessité de veiller, en fonction de l'exécution, à une évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice.

L'initiative pour l'emploi des jeunes

La réduction du chômage des jeunes restant une priorité politique de premier ordre, la déclaration réaffirme la détermination à utiliser au mieux les ressources budgétaires pour atteindre cet objectif, et en particulier l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes.

L'intégration des questions climatiques

La déclaration rappelle l'importance de mettre en place une économie à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et résiliente aux effets du changement climatique. À cette fin, il est convenu de consacrer au moins 20 % du budget de l'UE à des dépenses liées au climat au cours de la période 2014-2020.

Le renforcement de la sous-rubrique 1a par la voie d'un budget rectificatif

Compte tenu des fonds limités disponibles au titre de l'instrument de flexibilité et de la marge globale pour les engagements, il est convenu de mobiliser 100 millions d'EUR par la voie d'un budget rectificatif en 2019 afin de renforcer les programmes Horizon 2020 et Erasmus+.

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

2018/2275(BUD) - 10/12/2018 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Daniele VIOTTI (S&D, IT) (section III - Commission) et Paul RUBIG (PPE, AT) (autres sections) relatif à la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

Le «projet d'accord» conclu au terme de négociations difficiles par le Parlement et le Conseil, lors du trilogue du 4 décembre 2018, se compose de deux éléments:

- le budget de l'Union pour l'exercice 2019, fixé à 165.795,6 millions d'EUR et à 148.198,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement, respectivement,

- quatre déclarations communes ainsi qu'une déclaration unilatérale. Ces déclarations portent sur les crédits de paiement, l'initiative pour l'emploi des jeunes, l'intégration des questions climatiques et sur le renforcement de la sous-rubrique 1a (programmes Horizon 2020 et Erasmus+) par la voie d'un budget rectificatif.

Les députés ont recommandé que le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 ainsi que les déclarations communes annexées à la résolution.

Crédits d'engagement

Les députés se sont félicités du niveau global des crédits d'engagement qui a été convenu, lequel représente une augmentation de 1.728 millions d' EUR par rapport à la lecture faite à l'origine par le Conseil. Les augmentations obtenues dans le cadre des négociations, d'un montant de 943 millions d'EUR, correspondent aux principales priorités politiques du Parlement, à savoir le soutien aux chercheurs, aux jeunes et aux PME, la lutte contre les causes profondes de la migration, le changement climatique, le renforcement de la sécurité des citoyens de l'Union et la défense.

Crédits de paiement

Le rapport a salué la progression de 2,4 % par rapport à 2018 du total des crédits de paiement convenus pour 2019. Étant donné que le montant des paiements ne représente que 0,9 % du RNB de l'Union, les députés ont souligné l'importance de la déclaration conjointe sur les crédits de paiement, dans laquelle le Parlement et le Conseil s'engagent à prendre les décisions nécessaires pour couvrir les déficits éventuels.

Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRT)

Les députés ont regretté l'intransigeance du Conseil sur la question du financement de la deuxième tranche de la FRT à laquelle l'Union contribuera à hauteur de 2 milliards d'EUR tandis que les États membres apporteront 1 milliard d'EUR. Ils ont réaffirmé qu'il convenait de ne pas financer de nouvelles initiatives au détriment de projets existants de l'Union et d'éviter de créer, dans le CFP pour l'après-2021, des satellites budgétaires tels que la FRT.

Renforcement de la sous-rubrique 1a.

Les députés ont insisté, dans le droit fil de la déclaration commune du Parlement, du Conseil et de la Commission, pour que le renforcement convenu des programmes Horizon 2020 et Erasmus + d'un montant de 100 millions d'EUR au moyen d'un budget rectificatif en 2019 ne soit pas financé par un redéploiement de fonds d'autres programmes, mais par de nouveaux crédits.

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

2018/2275(BUD) - 30/11/2018 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

CONTEXTE : le 21 juin 2018, la Commission a transmis le projet de budget pour l'exercice 2019. Le 4 septembre 2018, le Conseil a achevé sa lecture du projet de budget et, le 25 octobre 2018, le Parlement européen a adopté sa lecture. Le 16 octobre, la Commission a transmis la lettre rectificative nº 1/2019 contenant les estimations actualisées pour l'exercice 2019. Comme le Parlement européen a adopté des amendements au projet de budget qui n'ont pas été acceptés par le Conseil, le comité de conciliation a été convoqué.

Faute d'accord au sein du comité de conciliation, la Commission a soumis un deuxième projet de budget pour 2019 par lequel elle s'est efforcée de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil, sans recours à une nouvelle période de conciliation en raison des contraintes de calendrier.

CRÉDITS PROPOSÉS

Le deuxième projet de budget 2019 (instruments spéciaux compris) se présente comme suit :

- ***le total des crédits d'engagement s'établirait à 165.605,6 millions d'EUR***, ce qui correspond à 1,00 % du RNB, soit une augmentation de 4.909,2 millions d'EUR par rapport à 2018 (+ 3,1 %). Dans l'ensemble, il subsiste une marge combinée de 1.291,1 millions d'EUR sous les divers plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP);

- ***les crédits de paiement s'établiraient à 148.198,9 millions d'EUR***, c'est-à-dire à 0,90 % du RNB, ce qui représente une hausse de 3.431,0 millions d' EUR par rapport à 2018 (+ 2,4 %). La marge qui subsiste sous le plafond des paiements du CFP pour 2019 se chiffre à 19.831,4 millions d'EUR.

PRINCIPAUX ASPECTS PAR RUBRIQUE DU CFP 2014-2020

Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi

- Les crédits d'engagement s'établissent à 23.145,4 millions d'EUR. Ce montant, en hausse de 5,2% par rapport à 2018, concerne principalement le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), Horizon 2020, Erasmus et le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP), ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique et nécessite l'utilisation de la marge globale pour les engagements (63,4 millions d'EUR) ;

- Les crédits de paiement augmentent de 2,1 %, passant à 20.521,5 millions d'EUR.

Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale

- Les crédits d'engagement progressent de 3,0 %, passant à 57.192,0 millions d'EUR, ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique après utilisation de la marge globale pour les engagements en vue du financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (350,0 millions d'EUR).

- Les crédits de paiement augmentent de 1,1 %, s'établissant à 47.035,4 millions d'EUR.

Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles

- Les crédits d'engagement proposés s'élèvent à 59.642,1 millions d'EUR. Ce niveau de dépenses représente une hausse de 0,7 % par rapport à 2018 et laisse une marge notable de 701,9 millions d'EUR sous le plafond.

- Les crédits de paiement s'établissent à 57.399,9 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à 2018. Après intégration de la mise à jour la plus récente concernant les recettes affectées, le financement des dépenses relatives au marché et des aides directes se chiffre à 43.191,9 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 43.116,4 millions d'EUR en crédits de paiement.

Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté

- Les crédits d'engagement proposés passent à 3.786,6 millions d'EUR (soit une augmentation de 8,4%) ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique après la mobilisation de l'instrument de flexibilité (985,6 millions d'EUR).

- Les crédits de paiement augmentent de 18,3 %, pour s'établir à 3.527,4 millions d'EUR.

Rubrique 4 - L'Europe dans le monde

- Les crédits d'engagement passent à 11.319,3 millions d'EUR, soit une hausse de 12,4 % (compte tenu de l'incidence de la prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie), ce qui ne laisse aucune marge dans cette rubrique et nécessite l'utilisation de la marge globale pour les engagements (1.051,3 millions d'EUR).

- Les crédits de paiement augmentent de 5,1 % pour s'établir à 9.358,3 millions d'EUR.

Rubrique 5 - Administration

Toutes institutions confondues, et en incluant les pensions et les écoles européennes, les crédits augmentent de 2,9 %, tant pour les engagements (9.943,0 millions d'EUR) que pour les paiements (9.944,9 millions d'EUR). La marge non allouée qui en résulte est de 589,1 millions d'EUR, après compensation de l'utilisation, en 2017, de la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées à la migration (253,9 millions d'EUR).

Nouveau budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019

2018/2275(BUD) - 11/12/2018 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position concernant le second projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2019. Cette position fait suite au trilogue du 4 décembre 2018 à l'issue duquel le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur un projet de conclusions communes, qui comprend le second projet de budget pour 2019 et des projets de déclarations.

Aux termes de cet accord, le second projet de budget pour 2019 a été modifié comme suit:

- le montant global des crédits d'engagement (C/E) dans le budget 2019 s'élève à 165.795,6 millions d'EUR, ce qui laisse une marge sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2019 de 1.291,1 millions d'EUR en C/E;
- le montant global des crédits de paiement (C/P) dans le budget 2019 s'élève à 148.198,9 millions d'EUR;
- l'instrument de flexibilité pour 2019 est mobilisé en C/E pour un montant de 1.164,3 millions d'EUR pour la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté);
- la marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 1.476,0 millions d'EUR pour la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et la rubrique 4 (L'Europe dans le monde);
- la marge pour imprévus mobilisée en 2017 est compensée à hauteur de 253,9 millions d'EUR sur les marges non allouées au titre de la rubrique 5 (Administration);
- la Commission estime à 961,9 millions d'EUR les C/P pour 2019 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019.

Dans le cadre du compromis global, le Parlement européen et le Conseil sont également parvenus à un accord sur les déclarations communes suivantes concernant:

Les crédits de paiement

Le Parlement européen et le Conseil rappellent la nécessité de veiller, en fonction de l'exécution, à une évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice. Si les crédits inscrits au budget 2019 s'avèrent insuffisants pour couvrir les besoins, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter dans les meilleurs délais une solution appropriée, notamment un budget rectificatif.

L'initiative pour l'emploi des jeunes

La réduction du chômage des jeunes restant une priorité politique de premier ordre, le Parlement européen et le Conseil réaffirment leur détermination à utiliser au mieux les ressources budgétaires pour atteindre cet objectif, et en particulier l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Ils invitent la Commission à présenter une proposition législative visant à assurer la bonne mise en œuvre des ressources budgétaires accrues allouées à l'initiative pour l'emploi des jeunes.

L'intégration des questions climatiques

Le Parlement européen et le Conseil sont convenus de consacrer au moins 20 % du budget de l'UE à des dépenses liées au climat au cours de la période 2014-2020. Ils invitent la Commission à tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de 20 % pour l'ensemble de la période.

Le renforcement de la sous-rubrique 1a par la voie d'un budget rectificatif

Compte tenu des fonds limités disponibles au titre de l'instrument de flexibilité et de la marge globale pour les engagements, le Parlement européen et le Conseil sont convenus de mobiliser 100 millions d'EUR par la voie d'un budget rectificatif en 2019 afin de renforcer les programmes Horizon 2020 et Erasmus+.